



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.408/4 Rev.1



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

18 Mai 2015
Original: anglais

Douzième Réunion des Points focaux pour les aires spécialement protégées

Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015

Point 6 de l'ordre du jour : Conservation des espèces

Point 7 de l'ordre du jour : Conservation des écosystèmes

Point 8 de l'ordre du jour : Application de l'Approche écosytémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)/Convention de Barcelone (EcAp)

Point 9 de l'ordre du jour : Objectifs stratégiques et Actions prioritaires du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

Point 10 de l'ordre du jour : Aires Protégées Marines et Côtière, y compris en mer ouverte et mer profonde

Rapport sur l'état d'avancement des Activités du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document a été imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué lors de la réunion. Les délégués sont priés de se rendre aux réunions munis de leur exemplaire et de ne pas demander d'exemplaire supplémentaire.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2015 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP).

Thème(s) prioritaires du Programme de travail du PNUE/PAM	Gouvernance Gestion intégrée des zones côtières Biodiversité Changements climatiques
Composante	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Références du Programme de travail du PNUE/PAM	Programme de travail du PNUE/PAM pour le biennium 2012-2013 Programme de travail du PNUE/PAM pour le biennium 2014-2015
Période	1 Mai 2013 - 31 Mars 2015
<u>Thème I: Gouvernance</u>	
Résultat 1.1: Renforcement de la cohérence, l'efficacité et la responsabilité institutionnelles	
1-Résultats attendus	<p>Résultat attendu 1.1.3: Evaluation du Programme de travail quinquennal 2010-2014 (Évaluation externe) et la Stratégie à moyen terme (2016-2021) élaboré de manière participative et harmonisation du cycle de planification avec les objectifs fixés par d'autres mécanismes de conventions internationales, le processus des Objectifs de développement durable (ODD) et l'Approche écosystémique.</p> <p>Résultat attendu 1.1.6: Collecte de fonds pour élargir la mise en oeuvre du Programme de travail 2014-2015 et élaboration et financement d'au moins 2 projets/programmes.</p> <p>Résultat attendu 1.1.7: Mise en oeuvre de la Stratégie de réplication de MedPartnership.</p> <p>Résultat attendu 1.2.7: Révision et mise à jour de la SMDD à la lumière de Rio+20 et des Objectifs de développement durable (ODD); Stratégie de GIZC méditerranéennes élaborée dans le cadre de la SMDD ; finalisation de l'adaptation de la Stratégie régionale pour les Changements climatiques.</p>
2- Principales réalisations	<p>Résultat attendu 1.1.3: Contribution du CAR/ASP à l'élaboration du Projet de Stratégie à moyen terme 2016-2021, coordonné par l'Unité de coordination du PNUE/PAM.</p> <p>Résultat attendu 1.1.6: Basées sur les actions prioritaires du PAS BIO mises à jour (Onzième Réunion des Points focaux pour les ASP, Rabat, Maroc, Juillet 2013), 11 notes succinctes ont été préparées. Certains d'entre elles sont en train d'être étoffées pour en faire des propositions de projets détaillées. Les notes succinctes ont été diffusées auprès du Secrétariat du PNUE/PAM et d'autres Composantes pour qu'ils contribuent en synergie à en peaufiner l'élaboration, et transmises à un certain nombre de donateurs potentiels pour obtenir leurs réactions et observations, avant la « Table ronde sur le financement des projets /activités prioritaires du PAS BIO » prévue au point 11 de l'ordre du jour de la présente réunion des Points focaux du CAR/ASP. Une Note sur le financement des projets /activités prioritaires du PAS BIO est présenté comme document de travail UNEP(DEPI)/MED WG.408/7.</p> <p>Résultat attendu 1.1.7: Un accord de financement à petite échelle (AFPE) a été signé entre le CAR/ASP et le PNUE/PAM en juillet 2014. L'activité de réplication concerne les études écologiques et socioéconomiques à mener en vue de la création d'une AMP dans la partie nord-est des îles Kerkennah (Tunisie). Un plan de travail détaillé a été établi et l'équipe d'experts a été désignée conjointement par le CAR/ASP et l'Agence Tunisienne de Protection</p>

	<p>et d'Aménagement du Littoral (APAL). Les enquêtes sur le terrain portant sur la pêche et les aspects socio-économiques débiteront en mai 2015.</p> <p>Résultat attendu 1.2.7: Le Thème de la biodiversité étant l'un des domaines d'intervention de la SMDD révisée, le CAR/ASP est membre du Groupe de Travail de la SMDD et il participe activement au processus de révision de la SMDD dirigé par le Plan Bleu/CAR et l'Unité de coordination du PNUE/PAM. A cet égard, le CAR/ASP a pris part aux discussions de la Réunion des Groupes de travail thématiques 1, 2 et 4 (Sophia Antipolis, France, 19-20 novembre 2014) et de la Conférence sur la révision de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (Floriana, Malte, 17-18 février 2015).</p>
3-Difficultés rencontrées et leçons tirées	—
4-Projet de recommandations par la 12^e Réunion des PF pour les ASP	<p>Une recommandation sur le projet de Programme de travail du CAR/ASP 2016-2017.</p> <p>Une recommandation sur le processus de financement des projets /activités prioritaires du PAS BIO.</p>
5-Projets de décisions pour la 19^{ème} CdP	—
<u>Résultat 1.2: Retard de mise en œuvre comblé : les Parties contractantes ont apporté leur soutien pour atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, et respecter les protocoles et stratégies adoptées</u>	
1- Résultats attendus	Résultat attendu 1.2.4: Achèvement de la première mise en œuvre du Cycle de l'Approche écosystémique.
2- Principales réalisations	<p>Résultat attendu 1.2.4: Le CAR/ASP s'est engagé plus encore dans la mise en œuvre de l'Approche écosystémique (EcAp) en participant au suivi des réunions de groupes, BEE et cibles et aux réunions de consultation intégrée apportant sa contribution technique au processus. En outre, le CAR/ASP a facilité l'initiative d'élaborer un système de surveillance régionale grâce à la préparation d'un document d'orientation sur la surveillance pour l'OE1: Biodiversité et ses indicateurs communs 3-5 autrement dit l'aire de répartition des espèces; l'abondance des populations d'espèces sélectionnées (mammifères marins, oiseaux marins, reptiles marins et phoques moines); et les caractéristiques démographiques des populations. Cette dernière activité n'était pas prévue au départ, mais elle a été demandée par l'Unité de coordination du PNUE/PAM en mai 2014. Malgré les activités en cours, le CAR/ASP a fourni les résultats attendus (contribution au document d'orientation sur la surveillance pour les indicateurs 3-5) tout en assumant sa charge de travail prévue.</p> <p>Trois réunions de groupe sur la surveillance (dont la réunion de groupe sur la Biodiversité & la Pêche); deux réunions de consultation sur la surveillance intégrée globale ; une réunion des Groupes de correspondance intégrés sur le bon état écologique et les cibles; assistance technique pour les trois réunions de groupe, UNEP(DEPI)/MED WG.408/5 and UNEP(DEPI)/MED WG.408/6.</p> <p>Une enquête pour évaluer les activités de surveillance de l'environnement marin dans les pays Parties est actuellement menée par le Secrétariat avec la contribution du CAR/ASP sur le domaine de la biodiversité. La mise sur pied d'un programme de surveillance intégrée progresse grâce aux réunions du CORMON et un expert technique a été recruté pour apporter sa contribution</p>

	<p>sur le thème des mammifères marins, oiseaux marins et tortues marines au document d'orientation sur le suivi de l'ECAP, qui a été présenté lors de la Réunion du Groupe CORMON sur la biodiversité et la pêche à Ankara, en juin 2014. En outre, le CAR/ASP préparera les manuels sur le suivi concernant les mammifères marins, oiseaux marins et les tortues marines avec la collaboration des partenaires et experts concernés.</p> <p>Un guide illustré sur le suivi environnemental, « Manuel sur les biotes côtiers et leur suivi environnemental dans les AMP méditerranéennes », est en cours de finalisation en espagnol (version originale), en anglais et en français, en collaboration avec l'Université de Séville et la <i>Junta de Andalucía, Espagne</i> dans le cadre du projet régional MedMPAnet du CAR/ASP.</p>
3- Difficultés rencontrées et leçons tirées	
4- Projet de recommandations par la 12^e Réunion des PF pour les ASP	–
5-Projets de décisions pour la 19^{ème} CdP	Un Projet de décision sur l'Approche écosystémique coordonné au niveau de l'Unité de coordination du PNUE/PAM, avec une contribution du CAR/ASP.
Résultat 1.3: Gestion et communication efficaces des connaissances et des informations	
1- Résultats attendus	<p>Résultat attendu 1.3.5: Les activités de sensibilisation des médias ciblés ont organisé des événements pour promouvoir la visibilité des activités de la Convention de Barcelone /MAP.</p> <p>Résultat attendu 1.3.6: Mise en oeuvre de la Stratégie de Communication,</p>
2- Principales réalisations	<p>Résultat attendu 1.3.5: Le CAR/ASP est arrivé à mi-parcours de la préparation de la refonte de son site web. La structure des données et les liens sont prêts. Entre-temps, le site web du CAR/ASP fait l'objet d'une mise à jour permanente en y intégrant de nouvelles informations sur les activités et les programmes du centre.</p> <p>Les nouvelles versions de l'identité visuelle et de la charte graphique sont en cours de finalisation : plusieurs produits sont prêts et ont commencé à être utilisés et diffusés par le CAR/ASP.</p> <p>Le CAR/ASP a également entamé un audit externe de son Système informatique (IS) pour s'assurer de la continuité et la sécurité des données de travail existantes et pour faciliter le travail en collaboration utilisant ces données.</p> <p>Cet audit aboutira à des recommandations sur les moyens d'améliorer la centralisation des données et des informations électroniques sur le CAR/ASP, et d'empêcher toute perte ou altération de ces informations.</p> <p><u>Base de données MAPAMED:</u> Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de la Méditerranée, y compris en Haute mer », le CAR/ASP et MedPAN ont conjointement élaboré, en 2011-2012, une base de données spatiales sur les Aires marines protégées et d'autres sites intéressants pour la conservation de l'environnement marin en mer Méditerranée : MAPAMED (www.mapamed.org).</p>

	<p>Les informations réunies dans cette base de données ont servi de base pour l'analyse du Rapport sur la situation des AMP de Méditerranée 2012. Le CAR/ASP et MedPAN lancent actuellement une nouvelle collecte et analyse de données afin d'évaluer le progrès réalisé depuis 2012 et surtout, d'identifier ce qu'il reste à faire pour atteindre les objectifs en matière de conservation, en particulier l'objectif 11d'Aichi de la CDB. Ce nouveau Rapport sur la situation des AMP de Méditerranée sera publié en 2016, à temps pour le Forum des AMP de Méditerranée 2016.</p> <p>Dans cette perspective, la base de données MAPAMED fera l'objet d'une importante mise à jour et le soutien des Points focaux du CAR/ASP sera sollicité pour l'examen et la validation des données spatiales ainsi que des informations de base relatives aux AMP de leurs pays.</p> <p><u>Système informatique MAMIAS</u>: Afin d'être en conformité avec le processus de l'Approche écosystémique et en particulier le programme de surveillance et d'évaluation intégrées, le CAR/ASP a lancé une conception complète et une amélioration globale de la base de données existant en ligne sur les espèces marines invasives en Méditerranée (www.mamias.org). Cette tâche est entreprise en recourant à des experts externes.</p> <p>Résultat attendu 1.3.6: Le CAR/ASP contribue aux discussions du Groupe de travail du PAM pour la Communication.</p> <p>Le CAR/ASP est en train d'élaborer une Stratégie de communication pour le centre, dont le projet préliminaire sera présenté à la 12ème réunion des Points Focaux (dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/15). Dans le même ordre d'idées, le CAR/ASP est en train de préparer une nouvelle identité visuelle et une nouvelle charte graphique.</p>
3- Difficultés rencontrées et leçons tirées	Concernant le groupe de travail pour la communication, les réunions mensuelles via skype ont été fructueuses mais elles semblent insuffisantes pour bien gérer la communication et avoir une meilleure visibilité du système du PAM.
4- Projet de recommandations par la 12e Réunion des PF pour les ASP	Une recommandation sur la Stratégie de communication du CAR/ASP.
5-Projets de décisions pour la 19ème CdP	-
Thème II: Gestion intégrée des zones côtières	
<u>Résultat 2.1: La gestion de la zone côtière réussit un équilibre efficace entre développement et protection (développement durable de la zone côtière)</u>	
1- Résultats attendus	Résultat attendu 2.1.1 : Évaluation externe des PAC pour développer les Plans relatifs aux Zones côtières conformément au Protocole et deux nouveaux PAC ont été mis sur pied.
2- Principales réalisations	<p>Résultat attendu 2.1.1: Poursuite du travail d'adaptation des activités de projet MedMPAnet aux questions de biodiversité pour le P AC du Monténégro, notamment les synergies avec le CAR/PAP et le CAR/PAP par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du mandat, des budgets et des activités détaillées pour les contrats et les Protocoles d'entente avec le Monténégro concernant le développement d'une aire protégée dans la baie de Kotor. - Mise en œuvre des activités d'exploration et de cartographie dans la

	<p>baie de Kotor.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un SIG en ligne pour la baie de Kotor. - Coopérer avec les autorités monténégrines et l'équipe sélectionnée pour la coordination du projet MedMPAnet et activités du PAC. - Mise en œuvre du protocole d'entente et des contrats pour développer une économie verte au sein du PAC pour le Monténégro en coopération avec le CAR/PAP. - Organisation d'un atelier de formation sur l'écotourisme pour le développement local dans la baie de Kotor. <p>Le CAR/ASP contribue actuellement au PAC d'Italie et au PAC de France (PAC le Var) mis en œuvre sous la direction du CAR/PAP.</p>
3- Difficultés rencontrées et leçons tirées	La programmation adaptative des activités liées aux projets entrepris par le CAR/ASP peut contribuer à répondre aux besoins relatifs au le travail sur la biodiversité pour les projets de PAC.
4- Projet de recommandations par la 12^e Réunion des PF pour les ASP	
5-Projets de décisions pour la CdP 19	-
Thème III: Biodiversité	
<u>Résultat 3.1: Identification et évaluation des services écosystémiques offerts par l'environnement marin et côtier</u>	
1- Résultats attendus	Résultat attendu 3.1.1: Elaboration de trois études de cas sur les services offerts par les écosystèmes marins et côtiers
2- Principales réalisations	Résultat attendu 3.1.1: Le CAR/ASP a organisé du 2 au 4 avril 2015, à Protoroz, Slovénie, un stage de formation méditerranéen sur l'évaluation des services écosystémiques marins. Cette formations organisée, dans les locaux de la Station de biologie maritime de Piran, en étroite collaboration avec l'Institut de la République de Slovénie pour la conservation de la Nature (IRSNC). Plusieurs participants de 6 pays méditerranéens ont participé à ce stage de formation. Au cours du stage, deux études de cas ont été choisies pour que les stagiaires les mettent en application après leur formation dans deux AMP choisies, avec le soutien et l'encadrement technique du CAR/ASP.
3- Difficultés rencontrées et leçons tirées	Le CAR/ASP n'a été en mesure de financer que deux études de cas dans deux AMP, au lieu de trois, en raison de ressources financières insuffisantes allouées pour cette activité.
4- Projet de recommandations par la 12^e Réunion des PF pour les ASP	-
5-Projets de décisions pour la 19^{ème} CdP	-
<u>Résultat 3.2: Biodiversité conservation et utilisation durable (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte post-2010, notamment la pêche, le ballast, espèces non indigènes), espèces en voie de disparition et menacées</u>	
1- Résultats attendus	Résultat attendu 3.2.1: Evaluation des deux Plans d'action pour la conservation des cétacés et pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée et proposition de leur révision en ligne avec la CDB et l'Approche écosystémique.

	<p>Résultat attendu 3.2.2: Rationalisation des procédures aboutissant aux listes d'espèces dans les Annexes II et III du Protocole ASP/DB avec les listes scientifiques de la CGPM.</p> <p>Résultat attendu 3.2.3: Atelier méditerranéen sur les AIEB organisé en coopération avec le Secrétariat de la CDB.</p> <p>Résultat attendu 3.2.4: Une action plus systématique et plus catalytique menée sur le renforcement des capacités et la sensibilisation en matière de conservation des espèces en voie de disparition dans le cadre de la mise en oeuvre des Plans d'action régionaux.</p> <p>Résultat attendu 3.2.5: Références scientifiques liées aux espèces menacées dans le cadre de la mise en oeuvre des Plans d'action régionaux.</p> <p>Résultat attendu 3.2.6: Etablissement des cartes et inventaires des principaux habitats dans le cadre des deux Plans d'action pour la conservation de la Végétation marine et pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée et promotion de leur conservation promoted par le biais de la création d'ASPIM.</p>
<p>2- Principales réalisations</p>	<p>Résultat attendu 3.2.1: Comme décidé lors de la dernière Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Istanbul, 2013), le CAR/ASP a initié la mise à jour du Plan d'action pour la conservation des cétacées en Méditerranée et du Plan d'action pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée e. La mise à jour devrait également être conforme aux Processus de l'Approche écosystémique. Les projets préliminaires sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/8 et le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/9.</p> <p>Le CAR/ASP a initié la mise à jour du Plan d'action concernant les introductions d'espèces et les espèces invasives en Méditerranée, en prenant en compte, entre autres, le processus de l'Approche écosystémique et le programme de surveillance et d'évaluation intégrées actuellement en cours d'élaboration. Le projet du document est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/11.</p> <p>L'état de la mise en œuvre des Plans Actions sus-mentionnés sont présentés dans les documents d'information suivants: UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.4; UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.7; UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.8.</p> <p>Résultat attendu 3.2.2: Le CAR/ASP a participé aux réunions de la CGPM pour apporter sa contribution technique aux discussions sur l'utilisation durable de la pêche en haute mer, la pêche artisanale et les aires protégées, les AMP, la réduction des prises accessoires, et à la Réunion du Comité scientifique de l'ACCOBAMS où ont été présentés l'avancement des travaux relatifs aux AMP, la réduction des prises accessoires de cétacées, l'échouage et les changements climatiques.</p> <p>Résultat attendu 3.2.3: Organisation de l'Atelier régional méditerranéen pour faciliter la description des Aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), à Malaga, Espagne, les 7-11 avril 2014, par le Secrétariat de la CDB, en coopération avec le Secrétariat de la Convention de Barcelone / Plan d'action méditerranéen (PNUE/PAM), avec le soutien logistique et technique de l'UICN -Med et du CAR/ASP. Cette atelier a été une grande</p>

réussite et a permis de décrire 17 AIEB qui ont été approuvées par l'organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) en juin 2014. Au cours de la Réunion de l'OSASTT, 3 manifestations parallèles pour PNUE/PAM et le CAR/ASP ont été présentées.

Les 17 candidates AIEB méditerranéennes ont finalement été présentées à la CdP 12 de la CDB (Pyongchang, République de Corée du Sud, Octobre 2014), dont 15 AIEB ont été incluses dans le répertoire d'AIEB de la CDB. Deux autres sont restées en attente d'un travail complémentaire et d'une délibération menés par les pays voisins concernés pour un nouveau cycle d'inscription d'AIEB dans le répertoire d'AIEB de la CDB. UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.10.

Résultat attendu 3.2.4:

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour **la conservation des cétacés** en Méditerranée, le CAR/ASP a appuyé les actions suivantes :

- « Télémessure satellitaire appliquée aux rorquals communs en Méditerranée » qui est menée par l'« Institut de recherche Tethys » autour de l'île de Lampedusa (Italie).
- Une étude de la population de dauphins à gros nez présents dans la zone nord de la Tunisie.
- Collecte de données sur la situation des populations de cétacés et leur interaction avec la pêche sur la côte de Damiett (Egypte).
- L'organisation de la Troisième Conférence biennale de l'ACCOBAMS sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée (Jounieh, Liban, 21-23 octobre 2014).
- L'organisation de la 29^e Conférence de la Société européenne des Cétacés (St. Julian, Malte, 23-25 mars 2015).
- Le fonctionnement de la base de données méditerranéenne sur les échouages des cétacés (MEDACES) qui est gérée par l'Université de Valence.
- La préparation et l'édition du Manuel des cétacés pour les gestionnaires d'AMP, en collaboration avec ACCOBAMS et MedPAN.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour **la conservation des tortues marines** en Méditerranée, le CAR/ASP a mis en œuvre les actions suivantes :

- Deux stages de formation nationaux sur la surveillance de la nidification des tortues caouannes dans les îles Kuriat (Tunisie) se sont déroulés durant l'été 2014 et l'été 2015. Cette activité a été organisée conjointement avec l'APAL (Agence de protection et d'aménagement du littoral) et l'INSTM (Institut national des sciences et technologies de la mer).
- Le CAR/ASP a soutenu la création d'un centre de soins des tortues marines dans la Réserve naturelle de la côte de Tyre, au Sud-Liban et a contribué à la remise en opération du centre de soin de Monastir (Tunisie).
- La collaboration à l'organisation de la 5^e Conférence Méditerranéenne sur les Tortues marines, qui se tiendra à Dalaman, Turquie, dans la foulée du 35^e Symposium International sur les tortues de mer (19-24 avril 2015).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour **la conservation des oiseaux marins et côtiers énumérés dans l'Annexe II du Protocole ASP/DB**:

- Le CAR/ASP a apporté son appui à l'ONG tunisienne « Association les Amis des Oiseaux » (AAO) pour le baguage de 45 poussins flamants roses éclos dans la lagune de Korba, Tunisie (Eté 2014).
- Le CAR/ASP a organisé le deuxième Symposium sur la conservation des oiseaux marins et côtiers en Méditerranée (Hammamet, Tunisie, 20-22 février 2015), en partenariat avec l'« Association les Amis des Oiseaux » (AAO), partenaire de BirdLife en Tunisie), MEDMARAVIS et deux organisations françaises : la Station biologique de la Tour du Valat et le Conservatoire du Littoral. Les recommandations de ce symposium figurent dans l'Annexe 1 de ce présent rapport.

Le CAR/ASP a élaboré des rapports d'évaluation sur les populations d'oiseaux marins, les éla-smobran-ches et les céta-cés des zones de la mer d'Alboran, du Canal de Sicile - Plateau tunisien et de la mer Adriatique.

- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.11,
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.12,
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.15,
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.16,
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.19,
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.20,
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.21.

Résultat attendu 3.2.6: Les activités concernant la conservation des habitats menacés sont en cours de réalisation par le biais du **Projet MedKeyHabitats** :

- L'Unité du Projet MedKeyHabitats est installée et totalement opérationnelle.
- Des contacts officiels ont été établis avec plusieurs pays concernés par le projet et des réunions de coordination ont été tenues avec des représentants de l'Algérie, la Libye, du Monténégro, du Maroc et de la Tunisie. Quatre Protocoles de coopération ont été signés avec l'Algérie, le Monténégro, le Maroc et la Tunisie.
- Un stage de formation régional sur l'inventaire, la caractérisation, la cartographie et la surveillance des principaux habitats marins d'importance pour la conservation en Méditerranée a été organisé (îles Kuriat - Monastir, Tunisie, 17-24 août 2014).
- Une mission préliminaire sur le terrain a été entreprise dans la zone de Djebel Moussa, Maroc (13-20 septembre 2014) afin d'identifier les principaux habitats marins et leur répartition. Un levé cartographique étendu sera effectué dans cette zone durant septembre 2015.
- Le CAR/ASP a organisé en collaboration avec l'Institut de la République de Slovénie pour la conservation de la nature trois symposiums dans la foulée sur les principaux habitats marins méditerranéens (Portoroz, Slovénie, 27-31 octobre 2014): (i) le 5^e Symposium méditerranéen sur la Végétation marine (27-28 octobre 2014); (ii) le 2^e Symposium méditerranéen sur les coralligènes et autres bio-concrétions calcaires (29-30 octobre 2014); et (iii) le 1^{er} Symposium méditerranéen sur les Habitats obscurs (31 octobre 2014). Plus de 140 participants de 17 pays ont pris part à ces symposiums et

pas moins de 126 documents et affiches ont été présentés. Les recommandations de ces symposiums figurent dans les Annexes 2, 3 et 4.

- Durant les derniers symposia sur les habitats marins clés tenue à Portoroz du 27 au 31 Octobre 2014, il est devenu évident de modifier, de discuter et de proposer de nouveaux faciès à intégrer au sein de la Liste des Habitats de la Convention de Barcelone. Pour cela, la CAR/ASP propose un programme de travail pour orienter son action, au cours de la période de deux ans à venir, vers les activités suivantes:
 - L'évaluation des inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation;
 - Poursuite de l'assistance aux pays pour l'utilisation du FSD et de renforcer leur capacité à cartographier, surveiller et évaluer l'état des habitats marins dans le cadre de l'EcAp;
 - Mise à jour de la liste de référence de types d'habitats côtiers et marins;

D'autres détails sur le projet de programme est présenté dans le document de travail UNEP (DEPI) / MED WG.408 /10.

- Le CAR/ASP est actuellement en train de préparer et d'éditer une trousse contenant les lignes directrices, manuels, la méthodologie, les outils et les Plans d'action sur les habitats, destinés à être diffusés auprès des scientifiques et des spécialistes de la conservation marine au cours du projet.
- Le CAR/ASP apporte son soutien à un travail de recherche sur la situation de l'algue *Cystoseira* le long de la côte tunisienne par le biais du Projet MedKeyHabitats.
- Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée, et afin d'aider les pays méditerranéens à développer leurs compétences nationales dans le domaine de la conservation de la végétation marine, le CAR/ASP favorisera la présence de participants, notamment des étudiants des pays concernés par le projet MedKeyHabitats (Albanie, Algérie, Croatie, Egypte, Libye, Montenegro, Maroc et Tunisie) au 4^e Atelier méditerranéen sur les algues (MSW'15, Oristano (Sardaigne), Italie, 18-22 mai 2015).
- Au cours de la période biennale 2014-2015 et avant la Douzième Réunion des Points focaux pour les ASP, l'Albanie a soumis au Secrétariat du CAR/ASP une proposition d'inclusion dans la Liste des ASPIM. Il s'agit du Parc marin national «Karaburun Sazan». La proposition a été préparée grâce au soutien du projet MedKeyHabitats.
- Dans le cadre du Projet MedKeyHabitats, une Conférence sera organisée en juin 2015 en Tunisie afin de discuter du processus des ASPIM (représentativité, cohérence, efficacité de la gestion, etc.). Cette conférence sera organisée en collaboration avec l'ACCOBAMS, la CGPM, MedPAN et probablement l'UICN-Med.
- Etant donné la situation prévalent actuellement en Libye, les activités de cartographie prévues dans le cadre du projet MedKeyHabitats ont été remplacées par un programme de renforcement des capacités pour trois

	<p>participants libyens de l’Autorité générale de l’environnement de Libye (AGE). Le programme de la formation comprend les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un stage de formation sur la cartographie des principaux habitats par imagerie satellite et par ROV. • Un stage de formation sur l’utilisation du SIG pour cartographier les principaux habitats. • Une formation pratique sur l’utilisation du sonar à balayage latéral au cours de l’activité de cartographie prévue pour la zone Cap Negro-Sidi Mechreg (Nord de la Tunisie). <p>Concernant l’activité principale du projet MedKeyHabitats qui porte sur la cartographie des principaux habitats marins, le CAR/ASP a lancé deux appels d’offre afin d’entreprendre les activités de cartographie au Monténégro et en Tunisie en utilisant le sonar à balayage latéral et l’initiation de la surveillance des principaux habitats. Concernant l’Algérie et le Maroc, plutôt que les méthodes classiques (plongée sous-marine, transects, hydroplan,...) il sera fait appel à la geomorphologie des sites choisis.</p> <p>Des informations détaillées sur les progrès du projet sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.6.</p> <p>Le CAR/ASP, en collaboration avec OCEANA (partenaire principal), l’UICN-Med et le Secrétariat du PNUE/PAM, entreprendra un projet de conservation des fonds marins au Liban. Le projet vise à soutenir les efforts du Liban pour mettre en œuvre sa stratégie d’AMP et il contribuera à enrichir les informations sur les écosystèmes d’eaux profondes, domaines sur lesquels on manque actuellement de données. Les partenaires de soutien sont la CGPM et l’ACCOBAMS. Cette proposition est prête et sera mise en œuvre dans le cadre du Plan d’action pour les Habitats obscurs.</p>
<p>3- Difficultés rencontrées et leçons tirées</p>	<p>Les fonds alloués pour les plans d’action régionaux pour les espèces menacées (Phoques moines, cétacés, tortues marines, Poissons cartilagineux et oiseaux marins de la mer Méditerranée) étaient limités en 2014/2015 et ne permettent pas la mise en œuvre de toutes les activités prévues et adoptées dans la cadre de leurs calendriers de mise en œuvre. Les activités inscrites dans d’autres projets développés par le CAR/ASP par exemple MedOpenSeas, ont permis d’établir des mises à jour des informations existantes concernant certaines sous-régions et relatives aux cétacés, tortues marines, poissons cartilagineux et oiseaux de mer. Elles seront également utiles pour définir les activités futures réalisables dans le cadre des Plans d’action régionaux avec des partenaires concernés pour ces sous-régions.</p>
<p>4- Projet de recommandations par la 12^e Réunion des PF pour les ASP</p>	<p>Une recommandation concernant l’inclusion du site candidat proposé par l’Albanie (le parc marin Karaburun Sazan) à la liste des ASPIM.</p> <p>Recommandations du second Symposium sur la conservation des oiseaux marins et côtiers en Méditerranée</p> <p>Recommandations des 5^e symposiums méditerranéens sur la végétation marine ; du 2^e Symposium méditerranéen sur les coralligènes et autres bio-concrétions calcaires et du 1^{er} Symposium méditerranéen sur les Habitats obscurs</p>
<p>5-Projets de décisions pour la 19^{ème} CdP</p>	<p>Un projet de décision relatif à l’adoption des Plans d’action mis à jour comme suit : le Plan d’action pour la conservation des coralligènes et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée et le Plan d’action pour la conservation</p>

	<p>des cétacés en Méditerranée et le Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en Méditerranée</p> <p>Un projet de décision relatif à l'inclusion du site candidat proposé par l'Albanie (le Parc marin Karaburun Sazan) à la liste des ASPIM.</p> <p>Recommandations relatives à l'acceptation de la demande d'Oceana de devenir partenaire du Plan d'action pour les Habitats obscurs.</p>
<p><u>Résultat 3.3: Élargissement, renforcement et gestion efficace du réseau d'Aires marines et côtières protégées (AMP), incluant les Aires marines au-delà des juridictions nationales</u></p>	
<p><i>1- Résultats attendus</i></p>	<p>Résultat attendu 3.3.1: Assistance et renforcement des capacités fournis principalement aux 12 pays méditerranéens éligibles au FEM pour créer des Aires marines et côtières protégées avec un accent particulier mis sur les aspects connectivité réseau et représentativité écologique, au niveau national et sous-régional.</p> <p>Résultat attendu 3.3.2: Un processus de réseautage et de collaboration initié parmi les ASPIM déclarées (liste des ASPIM), avec un accent particulier mis sur des évaluations scientifiques de bonne qualité et une diffusion plus large des informations.</p> <p>Résultat attendu 3.3.3: Evaluation effectuée des 22 ASPIM, incluses dans la Liste des ASPIM en 2001, 2003, 2008 et 2009.</p> <p>Résultat attendu 3.3.4: Appui au processus de création d'ASPIM conjointes en haute mer.</p>
<p><i>2- Principales réalisations</i></p>	<p>Résultat attendu 3.3.1: Le CAR/ASP contribue à la mise en oeuvre de la sous-composante 3.1 de MedPartnership « Conservation de la diversité marine et côtière par le développement d'un Réseau méditerranéen d'AMP ». Les activités du CAR/ASP ont été nommées « Projet MedMPAnet » et ont été mises en oeuvre comme suit (l'état d'avancement détaillé du Projet MedMPAnet est présenté dans le document d'information UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.24):</p> <p>Mise en place de mécanismes de coordination pour la gestion d'AMP régionales</p> <p><u>Mettre en place une Unité de coordination de projet opérationnelle (UCP):</u> Pour obtenir une gestion efficace des projets, une Unité de coordination de projet composée de quatre membres (puis cinq, au 1^{er} juillet 2014) a été créée au sein du CAR/ASP. L'équipe du projet est basée dans l'annexe de Tunis, loin du siège du CAR/ASP.</p> <p><u>Développer la communication et les outils d'information du projet et sensibiliser les principales parties prenantes aux valeurs et à l'importance des AMP:</u> La communication et les outils d'information et activités afférentes ont été développés pour augmenter la visibilité du projet et améliorer la connaissance des principales parties prenantes quant aux valeurs et à l'importance des aires marines protégées (AMP):</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un site web a été créé ainsi que 6 pages sur les plateformes de réseaux sociaux social: Facebook, Twitter, Flickr, Vine, Thinglink et SoundCloud.

- Quatre numéros (janvier 2012, novembre 2012, mars 2014 et mars 2015) du bulletin électronique de MedMPAnet ont été compilés et diffusés.
- Un film documentaire sur les AMP en Méditerranée est en cours de préparation (février-juillet 2015). Le tournage est prévu dans 4 AMP méditerranéennes : baie de Porto Palermo en Albanie, Nueva Tabarca en Espagne et îles Kuriat et archipel de Kerkennah en Tunisie. La première projection du film est prévue pour septembre 2015, durant l'Atelier final du projet MedMPAnet.
- Le CAR/ASP a été présent dans plusieurs événements régionaux et and réunions internationales, pour faire apt de son expérience en matière de programmes d'AMP et diffuser des activités motivantes. Le Centre a coorganisé le Forum 2012 des Aires marines protégées en Méditerranée (Antalya, Turquie, 25-28 novembre 2012), et a participé activement à la troisième édition du Congrès international des aires marines protégées (IMPAC 3; Marseilles, France, 21-27 octobre 2013). Le CAR/ASP a également participé au Congrès mondial sur les parcs de l'UICN 2014 (Sidney, Australie, 12-19 novembre 2014), et au premier Symposium du monde arabe sur les AMP (Hurghada, Egypte, 19-21 janvier 2015).
- Des signets, carets postales, brochures, DVD, sacs en toile, etc., ainsi que le livre de photos, *Méditerranées*, ont été diffusés durant les ateliers et événements organisés par le CAR/ASP et d'autres partenaires.
- Un article intitulé « *Directives générales pour améliorer la mise en oeuvre du réseau méditerranéen des Aires spécialement protégées et la connectivité entre les Aires spécialement protégées* » a été publié dans la Lettre de Veille du CIHEAM n° 31 de décembre 2014.
- Un article illustré (1000 words) intitulé '*Protected Areas in the Making – a Photo Roundup*' sur les activités de projets pays par pays a été présenté pour publication dans l'édition Sustainable Mediterranean MedPartnership.
- Les études, rapports et résultats techniques relatifs au projet sont actuellement tous mis en page selon une maquette standard adoptée pour les éléments livrables du projet. Ces résultats seront imprimés et/ou mis en ligne au besoin et convenus avec les pays et organisations partenaires concernés.

L'élaboration et l'adoption d'une « Feuille de route pour un réseau complet d'aires marines protégées en Méditerranée, qui soit écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré d'ici 2020 » dans le cadre de la Convention de Barcelone

Durant leur seizième Assemblée ordinaire (Marrakech, Maroc, novembre 2009), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté un Programme de travail régional visant à soutenir les pays méditerranéens dans leurs efforts pour atteindre l'objectif 2012 de la CDB relatif aux aires marines protégées (Décision IG.19/13).

Depuis l'adoption du Programme de travail en 2009, de nombreux pays méditerranéens, avec l'aide du CAR/ASP et d'autres organisations régionales concernées, se sont efforcés de plus développer leur réseau national d'Aires marines et côtières protégées. Actuellement, le défi qui se pose aux pays méditerranéens dans ce contexte est de pouvoir atteindre l'objectif d'Aichi 11, à savoir que 10 % de leurs aires côtières et marines soient conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone.

Au cours de leur Dix-huitième Assemblée ordinaire (Istanbul, Turquie, décembre 2013) les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat du PNUE/PAM de préparer, avec toutes les composantes du PAM concernées et en étroite coopération avec les Parties contractantes ainsi que les parties prenantes concernées un projet de feuille de route pour un réseau cohérent et complet d'AMP bien gérées pour réaliser l'objectif Aichi 11 en Méditerranée pour examen par la Dix-neuvième Réunion Ordinaire en vue de son adoption (Décision IG.21/5).

Faisant suite à ce mandat, le CAR/ASP présentera à la présente Douzième Réunion des Points focaux pour les ASP:

une évaluation de l'avancement réalisé jusque-là dans la mise en œuvre du Programme de travail régional adopté en 2009, (document d'information : UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.26) et une proposition de feuille de route visant à mettre sur pied un réseau complet d'aires marines protégées en Méditerranée, qui soit, écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré (document de travail: UNEP(DEPI)/MED WG.408/14).

En préparation de la réunion des Points focaux, le premier projet de feuille de route des AMP 2020 sera discuté, passé en revue et finalisé au cours d'une réunion ad hoc qui se tiendra à Tunis, Tunisie, les 27-28 avril 2015 en présence d'un certain nombre d'experts méditerranéens et d'organisations partenaires régionales (ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, MedPAN et WWF-MedPO).

Identification et planification de nouvelles AMP pour élargir le réseau régional et améliorer sa représentativité écologique

Albanie :

Suite à des consultations avec les autorités albanaises compétentes en matière d'environnement, la baie de Porto Palermo (sud de l'Albanie) a été choisie pour être déclarée comme AMP dans le cadre du Projet MedMPAnet. Les études écologiques menées en 2013 et 2014, notamment la cartographie des plus importants habitats et espèces marines, ont confirmé la richesse présumée du site. Les rapports d'étude écologique et socio-économiques sur la zone de la baie de Porto Palermo ont été finalisés en anglais et traduits en albanais en 2014.

Le processus d'élaboration d'un plan de gestion, basé sur les évaluations écologiques et socio-économiques et les discussions avec différentes parties prenantes, a débuté en juin 2014. Le premier projet était prêt en albanais à la fin septembre 2014 et a été présenté aux autorités locales durant un atelier qui s'est déroulé à Himara, le 12 novembre 2014.

La prochaine activité en Albanie, consistera à démontrer la viabilité financière de l'AMP pilote de Porto Palermo. A cet égard, un stage de formation en planification des activités pour les gestionnaires et les professionnels d'AMP en Albanie est également prévu à la mi-2015.

Algérie :

En Algérie, un processus d'élaboration d'une stratégie nationale pour la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et un Plan côtier pour la zone côtière de Réghaia (à l'est d'Alger) ont été lancés par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement (MATE) en partenariat avec le CAR/PAP. Les deux initiatives ont été soutenues par l'UNESCO-IHP,

le CAR/ASP et le Conservatoire du littoral. Dans ce contexte, la partie maritime de la zone côtière de Réghaia a été proposée pour être déclarée comme AMP avec le soutien du CAR/ASP.

Comme première étape et en soutien du Plan côtier de Réghaia, une étude socio-économique, incluant l'identification de parties prenantes et partenariats potentiels qui pourraient participer à la création et la gestion d'une AMP a été effectuée en 2013. En 2014, un cabinet-conseil algérien a été recruté pour réaliser une enquête écologique complémentaire dans la zone de Réghaia, ainsi que pour élaborer un plan de gestion pour la future AMP. La collecte de données et le travail de terrain ont démarré en septembre 2014 et s'achèveront fin mars 2015 pour aboutir à l'élaboration des plans de gestion et de zonage et d'ici la mi-2015.

Croatie :

En Croatie, le projet a été mis en œuvre le long des côtes des îles de Prvié, Sveti Grgur, Goli, Krk, Rab, Veliki et Mali Ćutin, Susak, Unije et Srakane, qui appartiennent au comté de Primorje & Gorski Kotar, en Croatie du Nord. Des études écologiques ont été effectuées dans ces zones, au cours de l'année 2013 et 2014, afin de cartographier les espèces et les habitats et d'évaluer leur situation. Une étude socio-économique et sur la pêche a été réalisée en vue d'encourager la pêche durable dans la région. En outre, deux protocoles nationaux de surveillance des Posidonies et habitats coralligènes ont été élaborés. Les autorités croatiennes compétentes en matière d'environnement ont approuvé les protocoles de surveillance et ont approuvé les rapports finaux d'enquêtes de terrain sur les Posidonies, les coralligènes et la pêche, intégrant les résultats de 2013 et 2014.

Egypte :

Le Projet MedMPAnet a prévu de travailler à la planification de la gestion de l'AMP de la baie de Sollum durant la période 2014 - mi-2015. A cet effet, une réunion technique avec les autorités égyptiennes et les autorités albanaises compétentes en matière d'environnement concernant l'activité de Projet MedMPAnet en Egypte s'est tenue au Caire, les 18-20 janvier 2015. En raison du temps restant avant la clôture du projet, il a été convenu qu'il n'était possible de faire qu'une étude socio-économique dans la région de Sollum à ce stade. Un cabinet-conseil égyptien a été recruté pour procéder à une revue documentaire et à collecter les données sur les activités socio-économiques pertinentes et en rapport avec l'AMP de la baie de Sollum. Le rapport final sera disponible fin juin 2015.

Liban :

L'activité mise en œuvre dans le cadre du Projet MedMPAnet au Liban a été axée sur de rapides évaluations des habitats naturels le long de la côte libanaise. Des études approfondies ont ensuite été réalisées durant les années 2012 et 2013 sur six sites marins, à savoir la péninsule d'Anfeh, les falaises de Ras Chekaa, les falaises de Raouché, Sidon, Tyr et Naqoura. Un inventaire des espèces, principalement celles présentant un intérêt patrimonial et pour la pêche, ainsi qu'une cartographie des habitats benthiques ont été effectués. En 2014, le rapport de synthèse sur la caractérisation écologique des six sites étudiés a été finalisé, incluant les grandes lignes des propositions de zonage et de gestion. La version finale du rapport de synthèse est en cours de publication et sera présentée au cours de l'atelier de présentation finale qui se tiendra en avril 2015 à Beyrouth.

Libye :

A la suite des études réalisées par le CAR/ASP et WWF-MedPO dans le cadre du Projet MedPartnership, la Libye a déclaré en février 2011, la zone maritime d'Ain Al-Ghazala et l'île d'Elbe comme nouvelles AMP.

Cependant, il n'existe ni une législation spécifique pour les aires protégées ni une stratégie nationale pour créer des AMP et renforcer la participation des parties prenantes en Libye. Afin de remédier à cette lacune juridique et institutionnelle et suite à une requête de l'Autorité générale de l'environnement de Libye (EGA), plusieurs ateliers ont été organisés pour élaborer un projet de loi sur les aires protégées. Le dernier atelier s'est tenu à Tripoli, le 7 mai 2014, à la suite de quoi un projet de loi a été proposé aux autorités libyennes afin d'entreprendre la nécessaire procédure nationale pour son adoption. A part et à la suite de la même démarche participative, un projet de stratégie nationale pour la création d'AMP a été élaboré durant 2013 et 2014. Cette stratégie a également été soumise à l'EGA qui la présentera à toutes les parties prenantes pour avoir leurs commentaires et recommandations en vue de son adoption finale.

De plus, une Trousse sur la participation des parties prenantes à la création d'Aires marines et côtières protégées en Libye est en cours de finalisation.

L'autre activité initialement prévue pour la Libye, qui est en rapport avec la planification de la gestion pour l'extension marine future du Parc national d'El Kouf, comprenant une enquête écologique marine, et étant donné la situation prévalant en matière de sécurité dans le pays en termes de sécurité, cette activité a été annulée.

Monténégro:

En 2011 et 2012, une rapide évaluation a été entreprise le long de la côte monténégrine en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement du Monténégro. Outre cette étape préliminaire, la baie de Boka Kotorska a été sélectionnée comme site pilote. Une étude sur la pêche et une enquête écologique approfondie, à l'aide d'un sonar à balayage latéral, ont été réalisées dans la zone. Les données collectées ont permis d'établir une base de données SIG qui a également été utile pour le projet de PGAC du Monténégro.

En outre, le CAR/ASP a uni ses efforts à ceux du CAR/PAP et du CAR/PP dans un projet pilote pour tester l'Approche écosystémique dans la baie de Boka Kotorska. Une étude de faisabilité sur l'écotourisme, visant à encourager le développement de l'entrepreneuriat vert, a été élaborée et présentée durant un atelier de consultation public organisé en février 2014. L'étude a été finalisée et approuvée par les autorités monténégrines compétentes en matière d'environnement en septembre 2014.

Une évaluation du cadre juridique et institutionnel a été également mise au point et approuvée par les autorités monténégrines compétentes en matière d'environnement en novembre 2014.

Maroc :

Après la caractérisation écologique and socio-économique de la zone du cap des Trois Fourches (nord-est du Maroc) entreprise en 2012 et 2013, un plan de gestion est actuellement en cours d'élaboration. Cette activité a été lancée en juin 2014. Deux ateliers se sont tenus à Nador. Le dernier, le 1^{er} Octobre 2014, a servi à présenter la phase de diagnostic et d'évaluation et à discuter avec les parties prenantes de la vision et des objectifs en matière de gestion. L'atelier de consultation suivant est prévu les 21-22 avril 2015 et vise à discuter du projet

de plan de gestion et de la proposition de mécanisme de participation et d'engagement des parties prenantes locales dans le processus de création et de gestion de la future AMP.

Tunisie :

Deux missions d'évaluation des caractéristiques biologiques marines des Îles Kuriat (est de la Tunisie) ont été entreprises respectivement en 2010 et en 2011. Les récifs barrières de Posidonies, les bancs de maërl et autres biocénoses marines ont été caractérisés et cartographiés. Ce travail a servi de base pour démarrer le processus d'élaboration d'un plan de gestion pour la zone. Deux ateliers de consultation avec les parties prenantes se sont déroulés à Monastir en avril et mai 2014. En se fondant sur les résultats de ces ateliers, un projet de plan de gestion a été établi, présenté et approuvé au cours d'un atelier public des parties prenantes, qui s'est tenu le 26 février 2015.

Pour faire suite aux activités de projet, l'Agence Tunisienne de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) a rapidement pris des mesures et s'est appuyée sur les réalisations du projet. A cet égard, une réunion restreinte avec les principales parties prenantes a eu lieu à Monastir (Tunisie) le 18 mars 2015, dans le but de former le futur comité directeur du PAM.

Élaboration des lignes directrices et des mallettes pédagogiques pour la création et la gestion de l'AMP:

- L'outil technique intitulé 'Monitoring Mediterranean Lesser Crested Terns *Thalasseus bengalensis emigratus*'¹ a été publié sous forme électronique (en anglais) et diffusé sur Internet.
- Des versions imprimées en anglais et en français de « Lignes directrices pour la mise en place d'aires marines protégées : Lignes directrices pour améliorer la mise en oeuvre du réseau d'Aires spécialement protégées en Méditerranée et de la connectivité entre les d'Aires spécialement protégées » ont été élaborées et diffusées.
- Un « Manuel des cétacés pour les Gestionnaires d'AMP » (en anglais) a été élaboré et édité en version imprimée en collaboration avec l'ACCOBAMS et MedPAN.
- Une « Trousse de participation des parties prenantes pour l'identification, la désignation et la gestion des aires marines protégées » (en anglais) a été élaborée et publiée sous forme électronique, en collaboration avec l'UICN-Med.
- Un « Manuel sur les biotes côtiers et leur their Environmental Surveillance environnementale dans les AMP en Méditerranée » est en cours de finalisation en espagnol (version originale), en anglais et en français, en collaboration avec l'université de Seville et la *Junta de Andalucía, Espagne*.
- Une « Mallette pédagogique sur la surveillance écologique dans les AMP en Méditerranée » est en cours de finalisation en anglais et en français, en collaboration avec le centre de recherche CIMAR de l'université d'Alicante (Santa Pola, Espagne).

Amélioration de la gestion des AMP

- Le CAR/ASP a apporté son soutien à l'APAL et à l'INSTM, deux organisations tunisiennes, pour les campagnes de surveillance des tortues au cours des périodes estivales de 2013 et 2014 aux îles Kuriat et

¹ Surveillance des sternes voyageuses méditerranéennes *Thalasseus bengalensis emigratus*

également en offrant des formations à un certain nombre de jeunes scientifiques tunisiens et non tunisiens dans le domaine de techniques de surveillance des sites de nidification des tortues.

- Le CAR/ASP a organisé à Santa Pola, Espagne (23-28 septembre 2013) le troisième Stage de formation méditerranéen sur la surveillance écologique dans les AMP, en collaboration avec le centre de recherche CIMAR (Université d'Alicante). Douze participants de neuf pays méditerranéens ont participé à cette session qui a été particulièrement axée sur le travail de terrain.
- Le CAR/ASP a organisé à la Réserve marine de Santa Pola et Nueva Tabarca, Espagne (22-27 septembre 2014) le quatrième Stage de formation méditerranéen sur la surveillance écologique dans les AMP, en collaboration avec le centre de recherche CIMAR (Université d'Alicante). Dix gestionnaires et professionnels d'AMP, ainsi que des spécialistes des sciences de la mer d'Algérie, de Croatie, d'Égypte, du Liban, du Monténégro et de Tunisie, ont participé ce stage.
- Le CAR/ASP a apporté son soutien à 9 spécialistes des sciences de la mer et professionnels des AMP (d'Albanie, de Croatie, du Monténégro, du Maroc et d'Espagne), pour participer aux Symposiums organisés par le CAR/ASP sur la Conservation des principaux Habitats marins en Méditerranée (Portoroz, Slovénie, 27-31 octobre 2014). Ces participants ont eu l'opportunité de présenter à la communauté scientifique méditerranéenne les résultats d'évaluation sur le terrain liés à l'habitat du Projet MedMPAnet.
- Le CAR/ASP a co-organisé avec MedPAN deux ateliers régionaux d'échanges d'expériences l'un en 2013 et l'autre en 2014 sur le thème « Surveillance et application des réglementations dans les AMP: comment optimiser l'efficacité et la viabilité des actions » (Hyères, France, 12-14 novembre 2013) et « Surveillance pour gérer les AMP en Méditerranée » (Tirana, Albanie, 25-27 novembre 2014).
- Le CAR/ASP a co-organisé avec MedPAN un atelier de formation régional pour les Gestionnaires d'AMP en Méditerranée sur le thème « Changements climatiques dans les aires marines protégées en Méditerranée » (Cadaqués, Espagne, 1-4 avril 2014).
- Le CAR/ASP a apporté son soutien à un jeune chercheur tunisien qui travaille à mettre au point un système de surveillance écologique des populations de poissons et biocénoses marines dans les aires marines protégées de Tunisie (notamment dans l'AMP des îles Kuriat).

Garantir la viabilité financière des réseaux régionaux et nationaux d'AMP

Le CAR/ASP et MedPAN collaborent actuellement avec WWF-MedPO pour: (i) élaborer une étude des besoins financiers des AMP en Méditerranée, (ii) produire un Guide du financement des AMP, et (iii) préparer un atelier de formation sur le financement des AMP.

Une collecte et un traitement de données sont actuellement en cours concernant l'étude sur les besoins financiers, et devraient être terminés d'ici avril 2015. La formation est prévue pour septembre 2015 dans la Réserve naturelle de Scandola (Corse, France).

L'analyse des lacunes en matière de besoins financiers des AMP en Méditerranée est présentée pour information dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.25.

Des informations détaillées sur les progrès du projet sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.24.

Résultat attendu 3.3.2: Dans le cadre du Projet MedKeyHabitats, une Conférence sera organisée en juin 2015 en Tunisie pour discuter de l'état d'avancement des ASPIM (représentativité, cohérence, efficacité de la gestion, etc.). Cette Conférence sera organisée en collaboration avec ACCOBAMS, la CGPM, MedPAN et probablement l'UICN -Med.

Résultat attendu 3.3.3: Dans le cadre de la révision périodique ordinaire biennal 2014-2015 (Décision IG.21/5 de la Dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, Istanbul, décembre 2013), les 22 ASPIM concernées sont les suivantes:

- Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France);
- Parc national de Port-Cros (France);
- Sanctuaire Pelagos pour la Conservation des mammifères marins (France, Italie, Monaco);
- Aire marine protégée et Réserve naturelle de Torre Guaceto (Italie);
- Aire marine protégée de Capo Caccia-Isola Piana (Italie);
- Aire marine protégée de Tavolara-Punta Coda Cavallo (Italie);
- Aire marine protégée de Miramare (Italie);
- Aire marine protégée de Plemmirio (Italie);
- Aire marine protégée de Punta Campanella (Italie);
- Parc national d'Al-Hoceima (Maroc);
- Île d'Alboran (Espagne);
- Parc national de l'archipel de Cabrera (Espagne);
- Parc naturel de Cabo de Gata-Nijar (Espagne);
- Parc naturel du cap de Creus (Espagne);
- Îles Columbretes (Espagne);
- Mar Menor et la côte méditerranéenne orientale de la Région de Murcie (Espagne);
- Falaises Maro-Cerro Gordo (Espagne);
- Îles Medes (Espagne);
- Le Fond marin du Levant d'Almérie (Espagne);
- Îles Kneiss (Tunisie);
- Archipel de La Galite (Tunisie); et
- Parc national de Zembra et Zembretta (Tunisie).

Dans ce but, 22 Comités consultatifs techniques mixtes (indépendant-national) ont été constitués par les autorités nationales concernées sous la supervision du Point focal du CAR/ASP dans le pays concerné et avec le soutien du CAR/ASP (essentiellement pour la mobilisation d'experts indépendants et étrangers).

Les rapports d'évaluation signés, accompagnés de leur ensemble de conclusions-recommandations ont été transmis au Secrétariat du CAR/ASP par les Points focaux concernés pour les ASP. Les résultats de la révision périodique ordinaire figure dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/12.

Résultat attendu 3.3.4: Le travail en cours sur la **création d'ASPIM en haute mer notamment dans des aires au-delà des juridictions nationales** a progressé grâce à la mise en oeuvre de deux réunions de consultation pour les pays voisins des deux zones prioritaires Canal de Sicile/Plateau tunisien et la haute mer Adriatique (Gammarth, Tunisie, en septembre 2014). La Libye n'a pas été en mesure de participer en raison de l'instabilité régnant dans le pays

et a été officiellement excusée. La Bosnie-Herzégovine et le Monténégro étaient absents et ont également été excusés officiellement. Les principaux résultats essentiels ont été deux projets de feuilles de route pour chaque aire respective indiquant la voie à suivre pour identifier, créer et délimiter des ASPIM en haute mer. Pour chaque zone prioritaire, des rapports thématiques sur l'état de conservation des oiseaux marins, de la pêche et des cétacés, ainsi qu'un rapport général sur l'écologie ont été présentés et ont été examinés par les pays Parties concernés (c'est-à-dire pour le Canal de Sicile/Plateau tunisien: Italie, Libye, Malte et Tunisie ; et pour la mer Adriatique : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italie, Monténégro et Slovénie) présentés dans les documents suivants :

- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.12;
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.13;
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.14;
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.15;
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.16;
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.17;
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.18.
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.19;
- UNEP(DEPI)/MEDWG.408/Inf.20;
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.21;
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.22;
- UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.23.

Il a été annoncé que la deuxième série de réunions se tiendra en Italie, en avril 2015.

Une réunion de suivi concernant la mer d'Alboran prévue de se tenir en décembre 2014 a été différée jusqu'à ce que les pays voisins concernés et le CAR/ASP, s'entendent sur une date.

Des informations détaillées sur les progrès du projet sont données dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/Inf.9

Au vu des discussions internationales sur la gouvernance des océans ainsi que l'importance de la gouvernance de la mer régionale, il y a un besoin urgent d'initier la collaboration entre les organisations principales qui visent la gestion durable des ressources naturelles de la Méditerranée.

Le PNUE-PAM-CAR/ASP, la CGPM, ACCOBAMS, l'UICN et l'association MedPAN visent ainsi la création d'un cadre stratégique conjoint, avec une attention spéciale sur les questions où ces institutions ont des synergies communes, en se basant sur leurs accords de coopération existants et les efforts communs dans le cadre de divers projets tel que le projet MedOpenSeas et l'EcAp-MED.

La stratégie commune, en tant que première étape, se concentrera sur les Aires de conservation prioritaires où des activités favorisant la gestion spatiale et la conservation sont déjà promues par le CAR/ASP dans le cadre du projet EcAp/Med (Mer d'Alboran, Canal de Sicile/Plateau Tunisien et Mer Adriatique).

Une version finale du projet de stratégie commune devrait être développée conjointement vers la fin du mois de septembre 2015 avec l'idée de le

	<p>développer d'avantage, dans une deuxième étape, dans le sens d'un document de stratégie commune plus large qui sera finalisé et approuvé durant l'année 2016, en vue d'atteindre une synergie et une gouvernance plus coordonnée de la mers régionale avec le but commun d'une gestion durable des ressources marines.</p> <p>Le projet d'éléments pour une stratégie commune entre le CAR/ASP, la CGPM, ACCOBAMS et l'IUCN-Med, ainsi que la collaboration avec l'association MedPAN, sont décrits dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.408/17.</p> <p>Le développement d'une étude, sur l'identification des bonnes pratiques, utile pour l'élaboration, l'adoption ainsi que la mise en oeuvre de plans de gestion dans le cas de ces ASPIM bordant la haute mer, est en cours conformément à l'approche pour faciliter la préparation de propositions communes pour l'inscription sur la Liste des ASPIM d'après l'Article 9 du Procole ASP/DB. Les grandes lignes sont indiquées dans l'annexe du document UNEP(DEPI)/MED WG.408/ Inf.9</p>
<p>3- Difficultés rencontrées et leçons tirées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les activités de projet concernant la conservation de la haute mer et la surveillance de la biodiversité en Méditerranée sont encore en phase d'exécution. En ce qui concerne l'engagement des acteurs dans plusieurs pays de différentes cultures et ressources, il est important de maintenir l'élan de ce processus. L'autre difficulté c'est ce que ce genre d'activités où des décisions institutionnelles et politiques sont à impliquer exige un processus de coordination assez long. ○ La phase future de la création d'ASPIM en Méditerranée, en particulier dans les zones prioritaires de la mer d'Alboran, de la mer Adriatique et du Canal de Sicile/Plateau tunisien, nécessitera un suivi très étroit après cette phase. Les pays engagés devraient idéalement procéder à la sélection de sites d'ASPIM et préparer des documents de présentation destinés à être adoptés lors des réunions des Parties contractantes. Cela exigera une facilitation permanente et un futur financement. ○ Les Parties contractantes des pays voisins du Canal de Sicile/Plateau tunisien et de la haute mer Adriatique ont choisis des représentants et ont participé aux deux réunions de consultation pour la création d'ASPIM dans ces deux zones prioritaires. Les représentants se sont impliqués durant les réunions et ont été par la suite réactifs dans la finalisation des rapports de réunion et ils sont actuellement en train d'examiner les rapports sur l'écologie. La réussite de la création d'ASPIM en haute mer dépend fortement de leur engagement et ce dernier a été satisfaisant jusqu'à présent. ○ Des événements internes se sont produits en Libye qui ont interféré avec le travail du CAR/ASP concernant la création de nouvelles AMP côtières et ASPIM en haute mer. Le travail du CAR/ASP concernant la création d'une nouvelle AMP dans la zone côtière d'El Kouf est en attente. ○ Concernant la participation des pays voisins du Canal de Sicile/Plateau tunisien, la Libye a été empêchée de venir à la réunion de consultation sur la création d'ASPIM, qui s'est tenue à Gammarth, Tunisie, en septembre 2014. La situation sécuritaire en Libye a empêché le Point focal national invité et son collègue expert de quitter le pays, malgré leur volonté de

	tenter de le faire même en voiture. Le CAR/ASP a demandé si des représentants libyens déjà en dehors de la Libye pouvaient participer, mais il n'y en avait aucun.
4- Projet de recommandations par la 12^e Réunion des PF pour les ASP	-
5-Projets de décisions pour la 19^{ème} CdP	Projet de décision portant sur la « feuille de route pour un réseau complet d'aires marines protégées en Méditerranée, qui soit écologiquement représentatif, efficacement connecté et géré d'ici 2020 »
Thème VI: Changements climatiques	
<u>Résultat 6.1: Capacité de la région méditerranéenne à relever les défis des changements climatiques grâce à une meilleure compréhension des impacts potentiels et des vulnérabilités écologiques</u>	
1- Résultats attendus	Résultat attendu 6.1.1: Evaluation des indicateurs de l'impact des changements climatiques sur la biodiversité dans les aires spécialement protégées effectuée
2- Principales réalisations	Résultat attendu 6.1.1: Une équipe d'experts en surveillance de la biodiversité a été désignée pour travailler à l'évaluation des indicateurs de changements climatiques dans trois ASPIM situées en Italie et en Espagne servant de modèle pour la future mise en oeuvre de différents indicateurs pour mesurer, liés à la surveillance des changements climatiques. Dans la mesure du possible, le même indicateur sera comparé dans deux ASPIM au moins. Ce travail permettra d'identifier les principales lacunes au plan main scientifique, technique et opérationnel pour la surveillance des changements climatiques selon les différents habitats et les paramètres océanographiques pris en compte.
3- Difficultés rencontrées et leçons tirées	Il existe peu de travaux passés ou en cours sur le sujet en Méditerranée, et il s'agit essentiellement du travail effectué par le CAR/ASP en collaboration avec l'UICN-Med ; l'équipe sera confronté à ce défi au fil de l'évolution de son activité.
4- Projet de recommandations par la 12^e Réunion des PF pour les ASP	-
5-Projets de décisions pour la CdP 19	-

INTERCONNEXIONS ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES PROJETS

Afin d'éviter le double-emploi et faire un meilleur usage des ressources disponibles, le CAR/ASP a toujours cherché à nouer des liens et créer des synergies avec d'autres Composantes du PAM et des acteurs et organisations concernés. Ainsi donc, le CAR/ASP collabore étroitement avec:

- (i) La Convention de Barcelone / le Secrétariat du PAM, le MED POL, REMPEC, le CAR/PAP, le Plan Bleu/CAR, la CGPM, l'ACCOBAMS et d'autres dans la mise en oeuvre de l'Approche écosystémique ;
- (ii) L'ACCOBAMS dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation of Cétacés (le CAR/ASP joue le rôle d'Unité de coordination sous-régionale de l'ACCOBAMS pour la Méditerranée);
- (iii) MEDMARAVIS, le Conservatoire du Littoral, l'ONG tunisienne « Association *Les Amis des Oiseaux* » et *La Tour du Valat* pour l'organisation du Second Symposium sur la Conservation des Oiseaux marins et côtiers en Méditerranée (Hammamet, Tunisie, 20-22 février 2015)

- (iv) Le REMPEC pour l'élaboration d'un Système régional d'échange d'informations en ligne en matière d'eaux de ballast, et pour toute autre activité liée aux questions d'eaux de ballast des navires et des espèces aquatiques invasives;
- (v) Le CAR/PAP pour mener à bien des activités relatives à la biodiversité dans le cadre des projets du PAC;
- (vi) L'UpM, en étroite coopération avec le Secrétariat du PNUE/PAM, dans des activités liées aux écosystèmes marins et côtiers et à la protection de la biodiversité dans la région méditerranéenne; une réunion a été organisée en juillet 2014 avec l'UpM, l'UICN-Med, MedPAN et WWF-MedPO pour faire avancer la question de la gestion des AIEB au cours de 2014-2015;
- (vii) La CGPM/FAO, en étroite coopération avec le Secrétariat du PNUE/PAM, dans: (a) la promotion d'approches écosystémiques pour la conservation de l'environnement et des écosystèmes marins et côtiers et de l'utilisation durable de ses ressources vivantes et naturelles; (b) l'atténuation de l'impact des activités de pêche et d'aquaculture sur les espèces et les habitats marins; et (c) l'identification et la gestion des AIEB et des aires marines d'importance particulière;
- (viii) La CDB, en étroite coopération avec le Secrétariat du PNUE/PAM, pour les activités liées aux AIEB en Méditerranée
- (ix) MedPAN pour la mise à jour de la base de données des aires marines protégées en Méditerranée (MAPAMED), l'amélioration des compétences des gestionnaires d'aires marines protégées, l'élaboration de lignes directrices et d'outils techniques pour renforcer la gestion des AMP dans la région;
- (x) WWF-MedPO pour un certain nombre d'activités en relation avec l'amélioration de la gestion des AMP et le renforcement des capacités des gestionnaires et professionnels d'AMP;
- (xi) MedPAN, WWF-MedPO et le Conservatoire du Littoral pour s'assurer de l'engagement des décideurs et acteurs des aires côtières et marines protégées envers les initiatives de GIZC et à la mise en place de mécanismes financiers durables pour appuyer la gestion de territoires locaux et la conservation de la biodiversité;
- (xii) l'ACCOBAMS, la CGPM et MedPAN pour l'organisation de la Conférence sur les ASPIM; et
- (xiii) De nombreuses autres organisations et partenaires ad hoc, le cas échéant.

Le CAR/ASP a collaboré étroitement avec l'UICN -Med pour la préparation et la mise en œuvre de trois réunions de consultation sur la création d'ASPIM dans la mer d'Alboran (Malaga, Espagne, décembre 2013), la haute mer du Canal de Sicile/Plateau tunisien (Gammarth, Tunisie, septembre, 2014) et la haute mer Adriatique (Gammarth, Tunisie, septembre, 2014).

Le CAR/ASP, en collaboration avec OCEANA (partenaire principal), l'UICN-Med et le Secrétariat du PNUE/PAM, entreprendra un projet de conservation des fonds marins au Liban. Le projet vise à soutenir les efforts du Liban pour mettre en œuvre sa stratégie d'AMP et il contribuera à enrichir les informations sur les écosystèmes d'eaux profondes, domaines sur lesquels on manque actuellement de données. Les partenaires de soutien sont la CGPM et l'ACCOBAMS.

Le CAR/ASP a été convié à participer et à apporter le concours de son expertise technique à la première réunion du Groupe consultatif (Malaga, octobre 2014) pour un nouveau projet – FishMPABlue, tout comme l'ont été certaines grandes institutions qui élaborent des politiques en Méditerranée: MedPAN, la CGPM-FAO, MedWet et l'Institut italien pour la protection de et la recherche environnementales (ISPRA). Le projet vise à intégrer différentes approches sur la coexistence de la pêche artisanale et des AMP.

Dans le cadre de l'Approche écosystémique, le CAR/ASP a discuté de la possibilité d'ateliers et d'une collaboration sur les indicateurs de la biodiversité entre OSPAR, HELCOM et la Convention de Barcelone en vue d'harmoniser les conventions et d'être plus rentable. Le CAR/ASP a participé à la réunion de coordination entre OSPAR et HELCOM pour présenter les objectifs de l'Approche

écosystémique d'aboutir à un programme régional intégré de surveillance en Méditerranée et pour trouver des synergies entre les travaux des autres conventions sur la même question. En outre, le CAR/ASP a participé et a apporté en contribution des expériences de la Méditerranée à une réunion organisée par le CIEM sur les descripteurs de la DCSMM basés sur des critères et des normes méthodologiques relatives au Bon état écologique des eaux maritimes (Décision 2010/477/EU).

ANNEXE 1

Recommandations du 2^e symposium sur la conservation des oiseaux marins et côtiers en Méditerranée

Hammamet, Tunisie, 20-22 février 2015

Les participants de 14 pays méditerranéens au 2^e Symposium sur la conservation des oiseaux marins et côtiers en Méditerranée, organisé par le CAR-ASP, Medmaravis et Les Amis des Oiseaux (partenaire de BirdLife en Tunisie), sous les auspices du Conservatoire du Littoral (France) et de la Station biologique de la Tour du Valat,

1. Conscients de la rapide détérioration des conditions écologiques, dans certaines régions méditerranéennes, de diverses espèces d'oiseaux marins et côtiers et de leurs habitats menacés par le développement côtier non durable, la surpêche, les prises accessoires (= mortalité accidentelle d'oiseaux marins provoquée par les engins de pêche), prédateurs invasifs, absence de gestion efficace des aires protégées comme les Aires spécialement protégées, perturbation due à l'activité humaine dans les colonies de nidification, à la chasse illégale et la pollution de plusieurs origines,

Demandent instamment au Secrétariat de la Convention de Barcelone d'appeler ses Parties contractantes, notamment l'Union Européenne, à:

- apporter une attention particulière à l'étude et la conservation du puffin des Baléares, *Puffinus mauretanicus*, gravement menacés, dont la population a fortement décliné, ce qui pourrait entraîner son extinction dans quelques décennies, et à étendre et mettre en œuvre le Plan d'action de l'UE pour la conservation de l'espèce dans tous les pays concernés dont ceux d'Afrique du Nord;
- mener des études sur les populations de Puffin Yelkouan, *Puffinus yelkouan*, et plus particulièrement sur ses déplacements à travers les détroits du Bosphore et des Dardanelles;
- lancer des projets de recherche et un plan de conservation efficace pour les populations de Goéland d'Audouin, *Larus audouinii*, dont le nombre diminue actuellement dans la plupart des aires de répartition de l'espèce, en particulier au centre et à l'est de la Méditerranée;
- aider à la réalisation qui s'impose de programmes de recensement des populations d'oiseaux marins parallèlement à la mise en œuvre d'un protocole commun dans tous les pays qui détiennent d'importantes populations reproductrices, en particulier dans les pays où les données de recensement font défaut;
- encourager la poursuite de la surveillance à long terme dans un certain nombre de colonies importantes et représentatives et à promouvoir le lancement de nouveaux programmes de surveillance à long terme dans des pays qui manquent d'enquêtes de ce type;
 - encourager la poursuite d'évaluations à long terme des modèles de répartition des oiseaux marins en mer, en effectuant des enquêtes par bateau et par suivi GPS, et à favoriser le lancement de nouvelles enquêtes dans des pays où ces données font défaut, ainsi que dans les eaux internationales, qui serviraient de plateformes de coopération entre pays méditerranéens voisins;
 - favoriser, pour les espèces dont les habitudes de reproduction (c'est-à-dire présence nocturne, nidification dans des crevasses et des grottes dans de petits îlots et des falaises marines) permettent difficilement d'obtenir des estimations de populations précises, l'établissement d'une série de colonies de référence clés où est effectuée une surveillance détaillée des nids, afin d'évaluer correctement les paramètres démographiques (succès de reproduction, survie, recrutement, taux d'années sabbatiques, etc.) qui faciliteront par la suite l'évaluation des évolutions des populations;

- aider à la mise en place de programmes de recherche portant sur les prises accidentelles d'oiseaux marins, en particulier de puffins à la palangre, aux leurres pour la pêche au thon, aux filets dérivants illégaux et autres techniques de pêche susceptibles d'avoir un impact, ainsi qu'à concevoir et appliquer des mesures d'atténuation efficaces pour réduire la mortalité d'oiseaux marins due aux prises accessoires et s'attacher à travailler en coordination avec des initiatives méditerranéennes existantes telles la recommandation CGPM /35/2011/3 sur la réduction des prises accidentelles d'oiseaux de mer et l'établissement de rapports à leur sujet;
- appliquer la réglementation de l'UE existante (par exemple 1143/2014 du 22 oct. 2014) portant sur la question de l'éradication des prédateurs envahissants menaçant les populations reproductrices d'oiseaux marins, pour mettre en œuvre des mesures de gestion adéquates afin de contrôler cette menace, et établir une réglementation similaire dans les pays méditerranéens non-membres de l'UE;
- lancer des enquêtes de recensement des espèces côtières, en particulier des populations et habitats en diminution du Gravelot à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*, et du Gravelot du Leschenault, *Charadrius leschenaulti*, figurant dans l'Annex 2 de la Convention de Barcelone ;

2. réalisant que divers habitats côtiers se dégradent rapidement avec le développement de la région méditerranéenne, en raison de l'absence de protection adéquate, demandent instamment aux Parties contractantes de la Convention de Barcelone de:

- fournir une protection juridique adéquate et un plan efficace de gestion de la conservation à toutes les Zones importantes pour la conservation des oiseaux marins et côtiers (ZICO) dans toute la Méditerranée, qu'elles soient désignées ou pas comme Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM);
- accélérer l'approbation de plans de gestion pour les Aires marines et côtières protégées existantes, particulièrement quand des projets de plans ont été correctement élaborés, incluant des processus participatifs fructueux comme dans le cas des îles Baléares;
- créer un système d'octroi d'un diplôme, sur le modèle du Diplôme européen des espaces protégés utilisé par le Conseil de l'Europe, pour honorer les ASPIM remarquablement gérées;

3. considérant le sérieux besoin de mesures efficaces de conservation à long terme dans les habitats et sites sensibles côtiers menacés par un développement côtiers non durable, demandent urgemment aux Parties contractantes de:

- mettre un terme à toute nouvelle détérioration et permettre un état de conservation efficace et de longue durée des sites de marais salés détenant des populations importantes à l'échelle internationale (reproduction, hivernage ou migration) d'espèces d'oiseaux côtiers énumérés dans la liste de l'Annexe 2 de la Convention de Barcelone, comme ceux que l'on trouve dans delta du Gediz et dans la Saline d'Ulcinj;
- offrir une protection efficace aux trois sites de reproduction en Méditerranée des Sternes voyageuses, *Sterna bengalensis*, qui sont menacés par le développement côtier et la perturbation causée par l'activité humaine, en raison partiellement du manque de sensibilisation du public;
- initier une enquête approfondie sur l'état de conservation et les priorités afférentes des très rares milieux humides avec marée existant en Méditerranée, concentrés autour du golfe de Gabès (de Sfax à Zouara) et dans le nord de l'Adriatique (de Ravenne à Trieste), étant donné que des altérations fonctionnelles de ces écosystèmes fragiles et irremplaçables peuvent avoir des conséquences néfastes sur les énormes populations d'espèces d'oiseaux côtiers et de milieux humides, dont bon nombre sont menacées;

4. réalisant que diverses plateformes de forage pétrolier et gazier en mer sont mises en place en Méditerranée, en particulier dans la partie nord-ouest de la Méditerranée et dans l'Adriatique, sans

procéder à des analyses appropriées des impacts écologiques sur la faune marine et les oiseaux marins, les participants du Symposium de Hammamet 2015 demandent instamment aux gouvernements concernés de mener les évaluations d'impact environnemental approfondies et impartiales de ces projets, notamment:

- l'évaluation de tous les impacts opérationnels des activités de forage, ainsi que de ceux susceptibles de se produire accidentellement, sur les écosystèmes marins, particulièrement sur les oiseaux marins ;
- l'évaluation du risque potentiel de pollution d'hydrocarbures en mer menaçant les écosystèmes marins et côtiers vulnérables ;
- l'identification de mesures obligatoires d'indemnisation dans le cas où ces impacts se produisent;
- le recrutement d'ornithologues et de biologistes marins possédant une vaste expérience méditerranéenne, des mécanismes d'évaluation, ainsi que la pleine exploitation de la documentation et des bases de données existantes au niveau national et international;

5. les participants du symposium de Hammamet 2015 sur les oiseaux de mer tiennent à remercier le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR-ASP) d'avoir organisé ce symposium très réussi et voudraient remercier tout particulièrement l'association tunisienne Les Amis des Oiseaux, partenaire de BirdLife en Tunisie, pour son aide précieuse dans l'organisation de l'événement, pour son chaleureux accueil et l'hospitalité dont ont bénéficié tous les participants.

ANNEXE 2

Recommandations du 5^{ème} Symposium méditerranéen sur la végétation marine

Portoroz, Slovénie, 27-28 octobre 2014

Intérêt scientifique pour le Plan d'Action

De manière générale, une augmentation de l'intérêt porté à la connaissance des espèces végétales marines et une fréquentation croissante, alliée à une plus grande diversité géographique, des scientifiques participant au symposium « végétation marine » sont enregistrées.

Le plus grand nombre de communications concerne les magnoliophytes marines (81%), et plus particulièrement l'herbier à *Posidonia oceanica* (59%), même si un intérêt croissant est noté pour les autres macrophytes marines (19%) et notamment les fuciales dont le genre *Cystoseira*.

Au cours des communications le rôle majeur joué par les Aires Marines Protégées dans la conservation de la végétation marine a été souligné mais la poursuite de pratiques de chalutage illégal constitue un danger significatif pour les formations végétales et notamment les herbiers de Posidonies.

Recommandations

1 – D'importants efforts ont été fait en matière de connaissance et de suivi des formations végétales et de nouvelles données sont d'ores et déjà disponibles même si un déséquilibre persiste entre les pays de la rive Nord occidentale de la Méditerranée et ceux de la rive Sud et du bassin oriental. Les efforts en ce sens doivent être maintenus, avec en particulier la nécessité d'intégrer ces données pour adapter les protocoles existants aux particularités de ces sous-régions (définition des conditions de références, oligotrophie des eaux,...).

→ Poursuivre et amplifier la démarche initiée par le CAR/ASP dans le cadre des programmes Med*Posidonia* et MedKeyHabitats, avec un intérêt particulier pour le bassin oriental et la rive sud de la Méditerranée.

2 – La communauté scientifique a souligné la régression généralisée des fuciales (ex forêts de *Cystoseires*, sargasses) et ce, même si l'inscription du genre *Cystoseira* sur les annexes II du protocole ASP/DB constitue une avancée significative. Au delà de la prise en compte de ces aspects réglementaires, un renforcement des capacités nationales est nécessaire pour disposer d'une vision globale à l'échelle de la Méditerranée

→ Mobiliser l'ensemble des acteurs sur l'intérêt de ces formations (distribution, dynamique) et sur la nécessité d'identifier l'origine des régressions observées afin de proposer des mesures concrètes susceptibles d'y remédier (ex. prise en compte dans le cadre des études d'impacts).

3 – La réglementation indispensable à la conservation de la végétation existe dans la quasi-totalité des pays. Néanmoins des difficultés dans son application persistent, en particulier du fait d'activités illégales de pêche. Un effort particulier doit être fait pour sensibiliser les points focaux car cette lacune est responsable de régressions significatives.

→ Etablir un bilan actualisé des mesures réglementaires directe et indirecte (réglementations des activités anthropiques impactant ces formations) qui visent à la protection et à la conservation des

espèces du Plan d'Action relatif à la conservation de la végétation marine de Méditerranée, en concertation avec la Commission Générale des Pêches de Méditerranée.

4 – Les lignes directrices pour la cartographie et la surveillance constituent un élément intéressant mais le besoin d'outils plus simples, plus robustes et non destructifs persiste pour évaluer l'état de conservation de la végétation marine. De même, la mise en synergie des acteurs (scientifiques, gestionnaires) et la mise à disposition la plus large possible des données disponibles permettraient sans doute d'optimiser les moyens. La nécessité de disposer de suivis à long terme (séries chronologiques) a été rappelée et reste un préalable indispensable pour mieux appréhender les changements observés.

→ Rendre possible l'échange des données notamment sous l'égide du CAR/ASP en améliorant les fonctionnalités du site internet actuel.

ANNEXE 3

Recommandations du 2^{ème} Symposium Méditerranéen sur la conservation du Coralligène et autres Bio-Concrétions

Portoroz, Slovénie, 29-30 octobre 2014

Conclusions

Au regard des travaux présentés durant ce symposium, il convient de souligner les nombreux progrès effectués en terme de connaissance de ces formations depuis le premier symposium de Tabarka en 2009. La forte participation de la communauté scientifique méditerranéenne, la qualité et la multiplicité des communications confirment l'intérêt de ces rencontres.

Les principales préoccupations concernent aussi bien l'acquisition de nouvelles connaissances, relatives aux espèces où à la distribution de ces formations, qu'aux moyens d'appréhender leur bon état écologique et aux démarches à mettre en place pour les conserver plus efficacement

La séance introductive a permis de présenter le programme CIGESMED qui vise en se basant sur le coralligène à identifier des indicateurs à même d'évaluer et de surveiller, le bon état écologique des eaux côtières de Méditerranée. Un des originalités du projet consiste dans l'aire géographique prise en compte par le projet (bassin occidental et oriental).

La session 1 visait à faire un état d'avancement des connaissances sur les formations coralligènes.

Les discussions ont abordé en particulier la standardisation des méthodes en vue de la comparaison des données. La diversité des approches et des outils s'explique par les objectifs multiples poursuivis. On note souvent un recours à plusieurs outils complémentaires et on enregistre une prédominance des méthodes non destructives (photographies, vidéos, ROV, méthodes de détections acoustiques).

Le besoin de disposer du même type de données pour les comparer, à plusieurs échelles et dans des zones biogéographiques est évident. L'important est de s'assurer de la reproductibilité de la donnée, de sa fiabilité, de sa représentativité, sachant que l'objectif est toujours d'adapter au mieux l'effort d'échantillonnage à ces paramètres. Il est également intéressant de pouvoir conserver la donnée brute afin de pouvoir la réétudier, sachant que l'un des facteurs limitant reste souvent la qualification de l'opérateur.

Quelques participants ont rappelé la nécessité de disposer d'outils faciles à mettre en œuvre pour la surveillance de ces formations.

La session 2 a abordé l'impact des changements globaux.

Les travaux présentés ont montré des différences marquées en terme de vulnérabilité des espèces structurantes du coralligène (*Cladocora caespitosa*, *Corallium rubrum*, *Paramuricea clavata*) et soulignés les risques de modifications significatives (disparition ou apparition de nouvelles espèces), éléments qui sont de nature à limiter les capacités de recrutement et de restauration de ces formations. Une future évolution des travaux pourrait consister à mieux identifier la part des modifications

environnementales, liées spécifiquement aux changements climatiques, de la dégradation des autres facteurs environnementaux.

La session 3 était dédiée à la cartographie et à la surveillance des habitats coralligènes. Les discussions ont souligné la grande diversité de ces formations et la complexité du coralligène et des autres bioconcrétionnements et l'opportunité donnée à la communauté scientifique de discuter et de proposer de nouveaux facies à intégrer dans la liste des habitats de la Convention de Barcelone. Ces listes pouvant ensuite être prises en considération dans le cadre des démarches normatives de la Commission Européenne.

L'impact des activités de pêche sur les peuplements coralligène a été évoqué par plusieurs participants, soulignant qu'il est difficile, même dans les AMP, de trouver des formations indemnes de toutes formes de pêche (artisanale, plaisancière ou professionnelle).

La session 4 a concerné les études génétiques d'espèces-clés du coralligène. La génétique apparaît comme un outil innovant à même de répondre peut être plus efficacement aux besoins d'identification de sites, adaptés à la conservation des formations coralligène et à la prédiction des impacts liés aux changements climatiques. Au regard des potentialités de ces techniques, il a été proposé de les étendre à d'autres espèces et d'autres zones de la Méditerranée.

Au cours de la discussion qui a suivi l'intérêt des approches pluridisciplinaires a été rappelé avec une attention particulière à porter aux aspects géomorphologiques qui sont des éléments importants dans la structuration du coralligène. Au delà des listes des espèces caractéristiques des formations coralligènes, il serait opportun d'enregistrer les caractéristiques de l'habitat échantillonné.

La session 5 a concerné la gestion des habitats coralligènes et autres bio concrétions. Cette session a montré que les pressions anthropiques qui s'exercent sur les habitats coralligènes peuvent avoir des impacts jusqu'aux sites les plus profonds. Même si plusieurs acteurs économiques (e.g. plongeurs, pêcheurs, corailleurs) semblent avoir pris conscience des enjeux de conservation de ces habitats, il semble nécessaire de mieux évaluer les pressions qui s'exercent et de les quantifier de manière normée et comparable à large échelle.

La discussion a permis de mettre en évidence l'intérêt de systèmes d'information partagés et ouverts, où les données sur l'état écologique et les pressions seraient accessibles, normées et donc comparables. Même si quelques plateformes de diffusion existent, un effort pourrait être fait en terme de disponibilité et de fiabilité des données. Il a été rappelé que malgré l'émergence de nouveaux indicateurs permettant de comparer l'état écologique ou les pressions subies par ces habitats, l'évaluation reste souvent basée, faute de moyens suffisants, sur le seul dire d'expert. De même plusieurs participants ont souligné le manque criant de données cartographiques, concernant ces habitats, pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

La table-ronde relative à l'actualisation de la liste des espèces à prendre en considération dans le cadre de la cartographie et du suivi des habitats a permis de souligner l'intérêt des participants pour ce type de démarche. Néanmoins aucun consensus n'a émergé quand aux amendements à porter à la liste actuelle. A cet égard, les participants proposent de mettre en place, sous l'égide du CAR/ASP, des groupes de travail thématiques (liste des espèces typiques, génétique, cartographie, état de conservation, etc.). L'objectif serait par thématique de réunir les efforts (synthèse des connaissances actuelles, standardisation des méthodes de travail, etc.), de partager les informations pour proposer *in*

fine des conclusions à même de permettre une meilleure gestion et conservation du coralligène et des autres bioconcrétionnements de Méditerranée.

La table ronde relative à la protection des habitats coralligène sur la base des connaissances scientifiques et du contexte législatif actuels a rappelé que la législation européenne interdit le chalutage sur le coralligène, les fonds à rhodolithes et de maërl. L'absence de carte officielle de distribution de ces fonds est un frein à l'application de la réglementation. Il y a donc un besoin de transférer les informations déjà disponibles aux organismes compétents.

L'intérêt de sensibiliser le public à l'importance de ces formations a été rappelé. En particulier les participants ont rappelé l'important déficit de formation des pays du sud et de l'Est du bassin et la nécessité de mettre en place un renforcement des capacités en la matière.

Une évaluation des services écosystémiques, rendus par ces formations, permettrait également de souligner leur valeur économique et de, sans doute, mieux les prendre en considération.

Au regard de l'ensemble des réflexions, les participants conseillent :

- D'encourager les états à élaborer leur plan d'action national pour la protection du coralligène et des autres bioconcrétionnements de Méditerranée et d'initier leur mise en oeuvre dans les meilleurs délais.
- D'inciter les états à valider les cartes existantes, de façon à pouvoir les prendre en considération dans le cadre de l'application des réglementations relatives à la pêche professionnelle.
- De proposer au CAR/ASP de :
 - Mettre en place des outils collaboratifs pour favoriser l'échange des données entre scientifiques et toutes initiatives destinées à faciliter le partage d'expériences. A cet effet des groupes de travail, sur des thématiques scientifiques ciblées, pourraient être mis en place sur la base du volontariat et avec l'appui technique du Centre.
 - Assister les pays à initier des campagnes de sensibilisation sur l'intérêt de la conservation des habitats coralligènes et en particulier des formations profondes
 - Initier un programme d'acquisition sur la distribution des habitats coralligènes et des autres bioconcrétionnements pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

ANNEXE 4

Recommandations du 1^{er} Symposium Méditerranéen sur la conservation des Habitats Obscurs

Portoroz, 31 octobre 2014

Le premier symposium méditerranéen sur les habitats obscurs a eu lieu à Portoroz, le 31 octobre 2014.

Les deux premières séances ont été consacrées aux habitats profonds, mettant principalement l'accent sur les canyons, les rives rocheuses et les escarpements. L'attention s'est portée essentiellement sur la description de la répartition spatiale de la biodiversité, en particulier dans le bassin occidental de la Méditerranée. Les données recueillies ont déjà permis à certains pays de réviser leur typologie des assemblages. Il est apparu clairement à tous que cette initiative devait être transférée à d'autres pays méditerranéens, conformément aux initiatives internationales qui sont menées à l'heure actuelle.

Le principal impact documenté par les participants concerne l'accumulation de déchets en mer, en particulier les engins de pêche et les plastiques perdus. La participation des parties prenantes et des décideurs à une exploration en profondeur semble être une bonne idée afin d'améliorer la prise de conscience des dommages provoqués par ces activités humaines. Des actions de sensibilisation / d'éducation visant le grand public et tout particulièrement les pêcheurs de loisirs et professionnels, permettraient d'améliorer la sensibilisation à l'environnement.

De nombreux efforts ont été déployés afin de géoréférencer les données et d'alimenter les bases de données interactives. Ces efforts devraient être maintenus sur le long terme. Les données environnementales (notamment sur la température, les courants, etc.) ne sont pas disponibles pour la fourchette de profondeur dans laquelle la majorité de ces études a été effectuée (50-500 m). Les AMP hors des limites de la juridiction nationale sont encore trop rares pour s'assurer que les communautés en eaux profondes faiblement résistantes puissent continuer à exister à l'avenir.

La séance relative aux grottes a permis de rassembler des contributions de différentes parties de la Méditerranée. De nombreux efforts ont été déployés afin de recueillir les informations existantes sur la répartition des grottes, notre degré de connaissance et la façon d'évaluer l'état de la qualité écologique, par le biais de leurs composants fonctionnels. Il a été souligné qu'elles représentaient un réservoir de biodiversité significatif et qu'elles étaient trop peu résistantes. Toutefois, même si celles-ci sont accessibles aux plongeurs de loisirs, l'impact humain sur les grottes, en dehors du réchauffement climatique et de la pollution, est considéré comme marginal. Les impacts possibles devront être évalués. Entre-temps, nous devons améliorer nos connaissances élémentaires de la connectivité entre les populations des grottes, de même que leur biodiversité et le fonctionnement de leurs communautés.

ANNEXE 5

Recommandations de la 5^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines

Dalaman, Turquie, 19 -23 avril 2015

La 5^{ème} Conférence méditerranéenne, qui s'est tenue à Dalaman, Turquie, du 19 au 23 avril, a été axée sur les connaissances actuelles en matière de démographie des tortues caouannes (*Caretta caretta*) et des tortues vertes (*Chelonia mydas*) nidifiant en Méditerranée. Les communications présentées à la Conférence et la discussion qui a suivi ont abouti à la constitution du groupe de travail sur la démographie, en charge de l'élaboration d'un programme de recherche visant à la création d'un modèle démographique qui aide les gestionnaires à prédire les évolutions futures des populations de tortues caouannes et de tortues vertes nidifiant en Méditerranée. Les membres du groupe de travail sur la démographie et leurs tâches sont énumérés ci-dessous.

Membres du groupe de travail sur la démographie

Nom	Tâche 1	Tâche 2	courriel
Broderick, Annette	Paramètres de nidification	Repérage par satellite des adultes	A.C.Broderick@exeter.ac.uk
Camiñas, Juan Antonio	mortalité des prises accessoires et après remise à l'eau		juanantonio.caminas@ma.ieo.es
Cardona, Luis	chef de groupe	Isoscape des juvéniles	luis.cardona@ub.edu
Casale, Paolo	Sex ratio sur les aires d'alimentation		paolo.casale1@gmail.com
Godley, Brendan	isoscape des adultes		b.j.godley@exeter.ac.uk
Hochscheid, Sandra	repérage par satellite des juvéniles		sandra.hochscheid@szn.it
Kaska, Yakup	sex ratio primaire		caretta@pau.edu.tr
Lazar, Bojan	repérage par satellite des juvéniles		bojan.lazar@upr.si
Miaud, Claude	squelettochronologie		Claude.MIAUD@cefe.cnrs.fr
Mifsud, Carmen	taille des tortues échouées		Carmen.Mifsud@mepa.org.mt
Tomás, Jesús	relevés aériens		Jesus.Tomas@uv.es

Antonio Mazaris (amazaris@bio.auth.gr) a proposé son aide pour la modélisation si nécessaire.

La tâche du groupe de travail sur la démographie débutera en mai 2015, mais les recommandations provisoires suivantes ont déjà été formulées lors de la Conférence :

1. Collecter les informations suivantes de manière régulière sur les plages de nidification et les aires d'alimentation
 - a. Comptage des nids
 - b. Taille des pontes
 - c. Taux d'émergence
 - d. Sex ratio primaire
 - e. Fréquence des pontes
 - f. Intervalle entre les remigrations
 - g. Taille des femelles nidifiantes
 - h. Proportion des néophytes
 - i. Abondance des tortues sur les aires d'alimentation constatée par des relevés aériens*.
 - j. Taille des tortues échouées

* Contacter ACCOBAMS pour étudier les synergies possibles pour effectuer les relevés aériens.

2. Axer les travaux de recherche sur les points suivants:
 - a. Intervalle de remigration, nombre de pontes par femelle, fidélité de la femelle au nid et sex ratio primaire en Libye, à Dalyan, à Dalaman, à l'ouest de la Grèce et en Crète, au centre et à l'est de la Turquie et à Chypre.
 - b. Taux de survie annuel des femelles en Libye, à Dalyan, à Dalaman, à l'ouest de la Grèce et en Crète, au centre et à l'est de la Turquie et à Chypre.
 - c. Repérage par satellite des adultes nidifiant en Libye, à Dalyan, à Dalaman, au centre et à l'est de la Turquie et à Chypre (ici les tortues caouannes uniquement) pour repérer leurs aires d'alimentation. Les actions de repérage ne sont plus nécessaires pour les tortues caouannes nidifiant à l'ouest de la Grèce ou en Crète ni pour la nidification des tortues vertes à Chypre.
 - d. Créer un isoscape de la mer Méditerranée pour repérer les aires d'alimentation des femelles nidifiantes.
 - e. Évaluer l'abondance de tortues en mer d'Alboran, dans le bassin Algérien, en mer Ionienne Sud, en mer Égée et en mer Levantine à l'aide de relevés aériens associés à des repérages par satellite pour les juvéniles en mer Égée et en mer Levantine. Des relevés aériens ont été récemment effectués ailleurs et des données de repérage par satellite valables existent déjà pour la mer Ionienne.
 - f. Mettre à jour les chiffres des prises accessoires en mer Adriatique, en mer Égée, en mer Levantine, en mer Ionienne Nord, en mer Ionienne Sud et dans le canal de Sicile, en mer Tyrrhénienne, dans le bassin Liguro-provençal, en mer des Baléares, en mer d'Alboran et dans le bassin Algérien .
 - g. Évaluer le taux de mortalité après remise en mer de tortues prises à la palangre en mer Ionienne Nord et en mer Ionienne Sud et dans le canal de Sicile, ainsi que le taux de mortalité après remise à l'eau de tortues prises au chalut de fond en mer Adriatique, en mer Ionienne Sud et dans le canal de Sicile et en mer des Baléares .
 - h. Évaluer l'âge à première maturité des tortues qui paissent en mer Égée, en mer Levantine, en mer Ionienne Sud et dans le canal de Sicile, en mer Tyrrhénienne, dans

le bassin Liguro-provençal, en mer des Baléares, en mer d'Alboran et dans le bassin Algérien .

- i. Évaluer la taille des tortues échouées en mer Égée, en mer Levantine, en mer Ionienne Sud et dans le canal de Sicile, en mer Tyrrhénienne, dans le bassin Liguro-provençal, en mer des Baléares, en mer d'Alboran et dans le bassin Algérien et évaluer leur origine à partir de marqueurs génétiques.
-
3. Créer une base de données donnant aux gestionnaires un accès rapide et facile aux informations disponibles sur les tortues marines pour leur permettre de prendre des décisions opportunes. MEDPAN pourrait apporter son aide pour la constitution de cette base de données.

Plaza España
Legánitos 47
28013 Madrid, Spain

+34.911.440.880
OCEANA.ORG

Mr. Khalil ATTIA
Director of the Regional Activity Center for Specially Protected Areas (RAC/SPA)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP - 337 - 1080 Tunis - Cedex
TUNISIA

Ref: Dark Habitats Action Plan / Partner Status request

April 1st, 2015

Dear Mr. Attia,

Oceana has been developing underwater research and documentation work in the Mediterranean since 2005, focused on providing information that will help to increase scientific knowledge about marine ecosystems of ecological importance.

Oceana, as regular contributor to the RAC/SPA, and having collaborated in the preparation of the Dark Habitats Action Plan, we respectfully request our partner status in the Dark Habitats Action Plan.

Looking forward to hearing from you.

Yours sincerely,



Lasse Gustavsson
Executive Director, Oceana - Europe